

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 février 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CEAUCE, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DARGENT Michel, Maire de CEAUCE.

ETAIENT PRESENTS : Mme BOURREE Marie-France, M. BARBE Bertrand, Mme HAMARD Marie-Laure, Mme FERET Léa, M. POUSSIER Tony, Mme BADEUIL Claire, , Mme LERALLU Marie-Noëlle, M. EUVELINE Jacques, Mme BOITTIN Anne-Isabelle, M. ROBILLARD Alain, M. RIDEREAU Maxime, M. POIRIER Jean-Claude

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES : M. MORIN Thierry, Mme HEUVELINE Patricia qui avaient donné procuration respectivement à Mme BOURREE Marie-France et M. EUVELINE Jacques.

Le conseil a élu pour secrétaire : M. POIRIER Jean-Claude

Lecture a été donnée du procès-verbal de la réunion 04/12/2023 qui a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- programme voirie 2024

Autorisation a été donnée.

**1) AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES AU BUDGET PRIMITIF 2024
DU BUDGET PRINCIPAL**

Le budget primitif principal 2024 n'étant pas encore voté, il est nécessaire de recourir à une ouverture de crédits anticipés.

L'article L.1612-1 du CGCT stipule que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que les factures d'investissement reçues depuis janvier 2024 ne peuvent attendre d'être mandatées, en raison de la date éloignée du vote du prochain budget primitif 2024

Vu l'article L.1612-1 du CGCT,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- | | | |
|-------------------|---|----------------|
| - article 2188 : | Acquisition de cylindres clés (Roimier) | 294.72 € TTC |
| | Acquisition bacs manutention (Rubion) | 171.60 € TTC |
| | Acquisition panneaux alu (Esp Ensignes) | 408.72 € TTC |
| | Acquisition plaques (Trodec) | 661.68 € TTC |
| - article 21848 : | Aménagement poste agent postal | 2 604.30 € TTC |

- article 2121 : Aménagement massifs (SCEA Guiard)	2 846.04 € TTC
- article 2313 : Elaboration permis construire (Construbois)	1 800.00 € TTC
Signature architecte permis construire	800.00 € TTC

2) AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VRD ET DE PARKING RUE DE LA GARE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les décisions du conseil municipal en date des 16/01/ 2023 et 13/03/2023 déterminant le plan de financement des travaux de VRD de la résidence seniors ainsi que du parking des logements sociaux et de la micro-crèche.

Afin de financer ces travaux, il faut envisager contracter un emprunt dans les conditions arrêtées comme suit :

- montant du prêt : 200 000 €
- échéances trimestrielles
- durée du prêt : 15 ans
- taux fixe
- frais de dossier

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée DECIDE :

- de retenir le CREDIT MUTUEL qui propose, pour financer les travaux de VRD et de parking de la résidence seniors, des logements sociaux et de la mirco-crèche, un prêt de 200 000 € à un taux fixe à 4.60 %, remboursable sur une durée de 15 ans, échéance trimestrielle, frais de dossier 200 €.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts et tout autre document à intervenir

3) PROGRAMME VOIRIE 2024

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Bertrand BARBE chargé de la voirie.

Le quota pour CEAUCE, déterminé par la communauté de communes Andaine-Passais) est de 69 306 €.

Le reliquat de 2023 n'a pas encore été communiqué(il manque encore des factures).

La programmation de la voirie 2024 proposée porterait sur :

Nom des chemins	Enduits-réparation HT	Arasement-Busage-fossés HT	Total HT	Total TTC
La Lèverie	23 665.00 €	1 308.00 €	24 973.00 €	29 967.60 €
La Chaponnière	6 225.00 €	253.20 €	6 478.20 €	7 773.84 €
Viséchelle	6 430.00 €	468.00 €	6 898.00 €	8 277.60 €
La Broutière	13 285.00 €	1 140.00 €	14 425.00 €	17 310.00 €
La Noirerie	4 282.50 €	820.50 €	5 103.00 €	6 123.60 €
La Veillotièrre	10 000.00 €	1 320.00 €	11 320.00 €	13 584.00 €
La Guiberdière		4 288.70 €	4 288.70 €	5 146.44 €
Trocera y		648.00 €	648.00 €	777.60 €
La Coulée Verte	2 510.00 €		2 510.00 €	3 012.00 €
Les Aunais		9 437.50 €		
TOTAL	66 397.50 €	19 683.90 €	86 081.40 €	103 297.68 €

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée par 14 voix pour et 1 abstention :

- VALIDE le programme voirie 2024 tel qu'il a été présenté
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la CDC Andaine-Passais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15